

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



Conseil municipal

5 février 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation :

24/02/2014

Le cinq février de l'an deux mil quatorze à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc ENGELMANN, Maire de Locronan.

Etaient présents : Jean-Luc ENGELMANN, Maire, Marguerite NICOLAS et Renée RIBEYRE, adjoints au Maire, Jean-Ronan LAUTROU, Jean-François LEGAULT, Jean-Yves LE QUEAU, Jean-Noël LOUBOUTIN, Jacqueline MOULLEC, Erwan PIANEZZA, et Sylvie THIBAUT.

Absents et excusés : Christian LECANU donne procuration à Jean-Luc ENGELMANN, Anne JOUAN donne procuration à Marguerite NICOLAS, Alain RAISON et Paule SAUVEUR.

Secrétaire de séance : Jean-Ronan LAUTROU.

Le procès-verbal de séance du 20 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

1 - SUBVENTIONS 2014

LIBELLE	Accordé en 2014 (€)
PARTICIPATIONS	
Association des maires du Finistère	253.76
Association des maires ruraux du Finistère	95.00
Petites Cités de Caractères	1 486,14
Plus Beaux Villages de France	2 530.00
Route de la Toile	100.00
Association Nationales des Maires des stations Classées	211.00
SOUS TOTAL	4 675,90
ASSOCIATIONS DE LOCRONAN	
APE école Anne de Bretagne	600.00
Association Ty Jeux	90.00
Association ADMR	1 500.00
Musiques aux Etoiles	0.00
Danserien Bro LOKORN	150.00
Association « Jeu Scénique de Locronan »	0.00
Les amis de LOCRONAN	0.00
Mémoires de Locronan	1 500.00
Ti ar Sonj	2 000.00
Kerné Football Gaélique	100.00
SOUS TOTAL	5 940,00

AUTRES ASSOCIATIONS	Accordé en 2014 (€)
A.D.A.P.E.I. (personnes handicapées mentales)	100.00
AEP Skoll diwan (4 élèves)	250.00
APF (Association des Paralysés de France)	90.00
Association des visites des malades en établissements hospitaliers	100.00
Association France Alzheimer	100.00
CEM DIRINON (1 élève)	50.00
Centre Information Femmes et Familles	100.00
Comité de développement des agriculteurs	36.00
Handisport Cornouaille	60.00
Maison Familiale Landivisiau (1 élève)	50.00
Maison Familiale Pleyben (1 élève)	50.00
Le Gros Chêne (Pontivy) (1 élève)	50.00
Secours Catholique	100.00
Secours Populaire	100.00
Restos du cœur (St Ségal)	100.00
SOUS TOTAL	1 336.00
TOTAL	11 951.90

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions énoncées dans le tableau ci-dessus.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Subventions 2014	12	0	0

2 - FINANCES : PAIEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements réalisés l'année précédente.

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, Le conseil municipal décide de faire application de cet article.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Mandatement dépenses investissement	12	0	0

3 - AVENANTS ECOLE ANNE DE BRETAGNE

Des avenants sont nécessaires sur le marché de l'école Anne de Bretagne :

Entreprise EQUIPAGE : 1706,78 € HT pour le déplacement du raccordement d'eau non prévu au marché initial.

Entreprise STORILEGE : -4 689,10 € concernant la pose des stores et + 1 372,00 € HT soit une moins-value de 3 317.10 € HT.

Entreprise BRUNEAU TP : - 246 € concernant des travaux en moins sur l'assainissement.

Entreprise LE STUM : + 1 686,00 € concernant la pose et la fabrication d'un portillon.

Entreprise LD PEINTURES : + 2 801,84 € HT concernant des travaux supplémentaires de peinture et de nettoyage de façade.

Entreprise LIGAVAN : - 1 577,60 € HT (annulation de l'avenant n°3 travaux dans garderie)

Entreprise SEBACO : + 1 199,52 € HT (plan de travail sur vasque lavabo classes x 3)
- 2 252,75 € (portail fait par LE STUM)

Le conseil municipal autorise le maire à signer les avenants avec les entreprises concernées.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Avenants Ecole ADB	12	0	0

4 - AVENANT CIRCUIT ELECTRIQUE DE L'EGLISE

Il est nécessaire de passer un avenant au marché du circuit électrique de l'église.

Lors du conseil municipal du 27 septembre 2013, il avait été décidé d'ajouter des éclairages supplémentaires sur les côtés. De nouvelles modifications sont à apporter suite à la visite de Monsieur Alexandre ABF.

Le dernier montant du marché étant de 52 740,98 € HT et le nouveau montant de 45 371,60 € HT.

Soit un avenant de - 7 369,38 € HT.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant avec l'entreprise concernée.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Avenants Circuit Eglise	12	0	0

5 - TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES SAISON 2014

Il convient de délibérer sur les tarifs des manifestations culturelles organisées en 2014 par la municipalité :

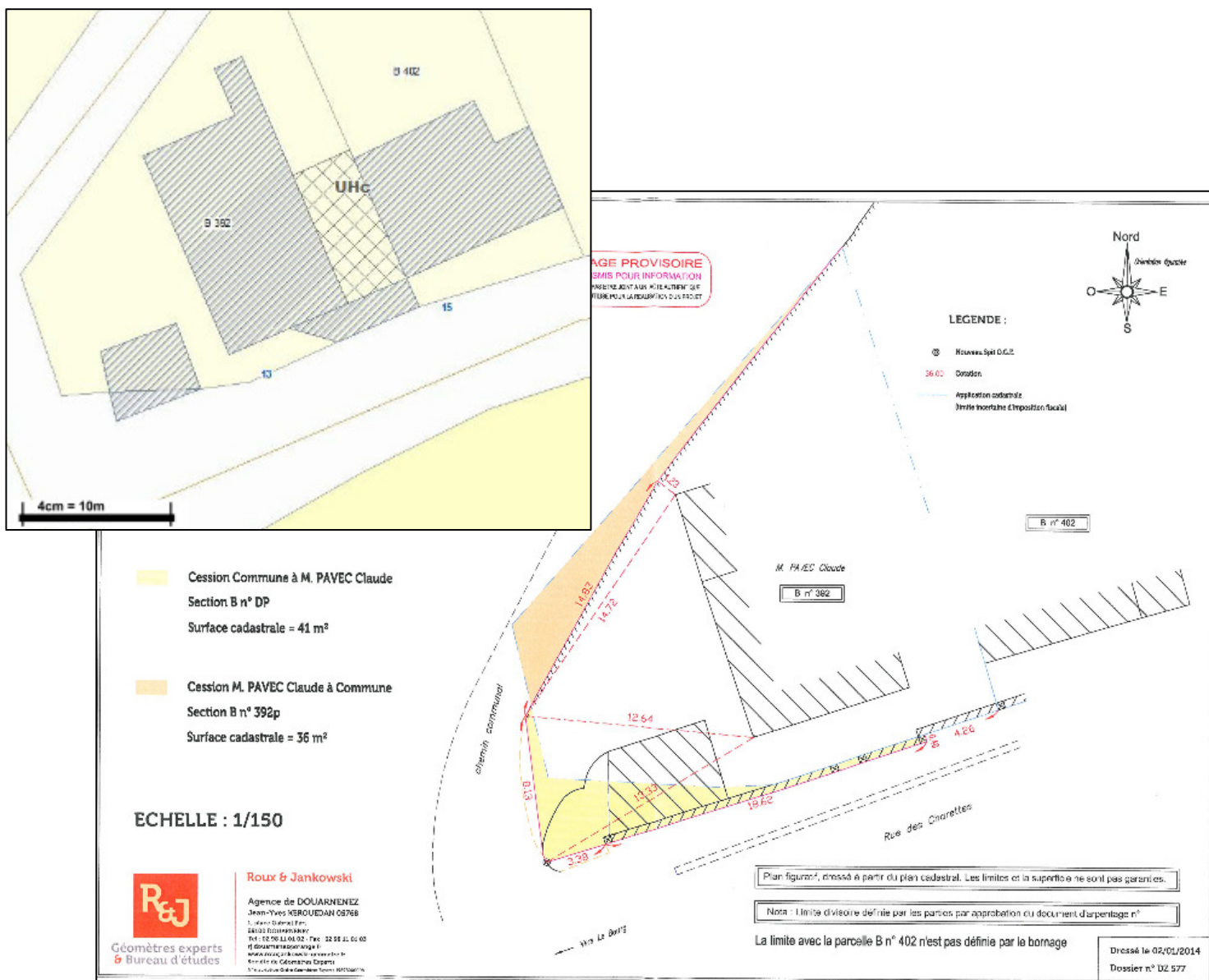
Date	Evénement programmé	Tarif entrée
Samedi 25 Janvier	Théâtre « Miettes » Partenariat théâtre de Cornouaille	10€
Mercredi 26 février	Jeune public « streum caravane »	7€
Vendredi 4 Avril	Concert/expo « Tyto Alba »	5€
Mercredi 7 Mai	Jeune Public « Tisseur d'ombres » La malle théâtre	7 €
Vendredi 30 Mai	Cabaret caustique (théâtre, marionette, chant, vidéo, musique...) « Kabarê Solex » Compagnie Dérézo	10 € tarif enfant
		12 € tarif adulte
Vendredi 10 Octobre	Café- Théâtre « La crique » L'art déraïlle	10 € tarif enfant
		12 € tarif adulte

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Tarifs manifestations culturelles 2014	12	0	0

6 - ECHANGE DE TERRAIN PAVEC / COMMUNE DE LOCRONAN

Dans le cadre de la vente de la propriété PAVEC, 17 rue des Charrettes, le notaire s'est aperçu qu'une partie du garage avait été construite sur le domaine public et que le chemin communal empiétait sur la propriété. Il convient donc de régulariser la situation afin que la vente puisse se faire.



Il s'agirait d'un échange de terrain de la partie sud pour une surface de 41m² contre la partie plus au nord le long de la route pour 36m². Les frais (notaire et géomètre) seront à la charge du demandeur. Le conseil municipal autorise le maire à procéder à cet échange et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Echange PAVEC / COMMUNE	12	0	0

7 - « LE CLOS DU NEVET » : AUTORISATION DE VENTE DES LOTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'opération du lotissement communal « Le Clos du Névet », les travaux de viabilisation sont terminés.

Il rappelle que le lotissement dispose de 29 lots (cf tableau ci-dessous). Les lots sont attribués par ordre chronologique des options de réservations.

N° de lot	Surface du lot m ²	Surface plancher m ²	Prix TTC
1	668	200	45 018
2	471	200	38 252
3	467	200	37 766
4	450	200	36 311
5	581	200	42 492
6	645	200	45 148
7	456	200	38 662
8	501	200	37 423
9	701	200	42 073
10	520	200	39 752
11	526	200	39 303
12	577	200	41 118
13	594	200	42 628
14	555	200	39 968
15	433	200	35 017
16	439	200	35 502
17	361	200	30 411
18	524	200	34 744
19	383	200	29 874
20	387	200	30 186
21	399	200	32 348
22	378	200	31 843
23	401	200	32 510
24	322	200	25 116
25	323	200	25 194
26	373	200	29 094
27	377	200	29 406
28	631	200	39 437
29	542	200	36 142

Le conseil municipal autorise le maire à signer les actes de vente et toutes les pièces s'y rapportant.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Vente Lots Le Clos du Névet	12	0	0

8 - PROPOSITION DE PROMENADE EN CALECHE SAISON 2014

Deux personnes se sont proposées pour faire des balades en calèche sur Locronan.

D'une part, l'association Attelages en Brocéliande basée dans le Morbihan.
Et d'autre part de Monsieur Jean-Jacques Bréant de Locronan.

Tous deux disposent de chevaux, du matériel nécessaire et surtout d'une très bonne expérience dans l'attelage.

Le maire propose au conseil municipal de retenir la candidature de Monsieur Bréant. Monsieur Bréant proposerait des promenades à partir des vacances de Pâques de façon habituelle mais aussi toute l'année sur demande.

Une redevance de 1000 € lui sera demandée pour 2014. Une convention détaillant les circuits et ses obligations sera signée entre la mairie et Monsieur Bréant.

Accord à l'unanimité.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Promenade en calèche	12	0	0

9 - TRANSFERT DE PROPRIETE DES LOCAUX DE LA BIBLIOTHEQUE A QUIMPER COMMUNAUTE

Délibération supprimée de l'ordre du jour

10 - ITINERAIRES DE RANDONNEES

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal le projet de création d'un itinéraire de randonnée selon les plans et les tracés joints.

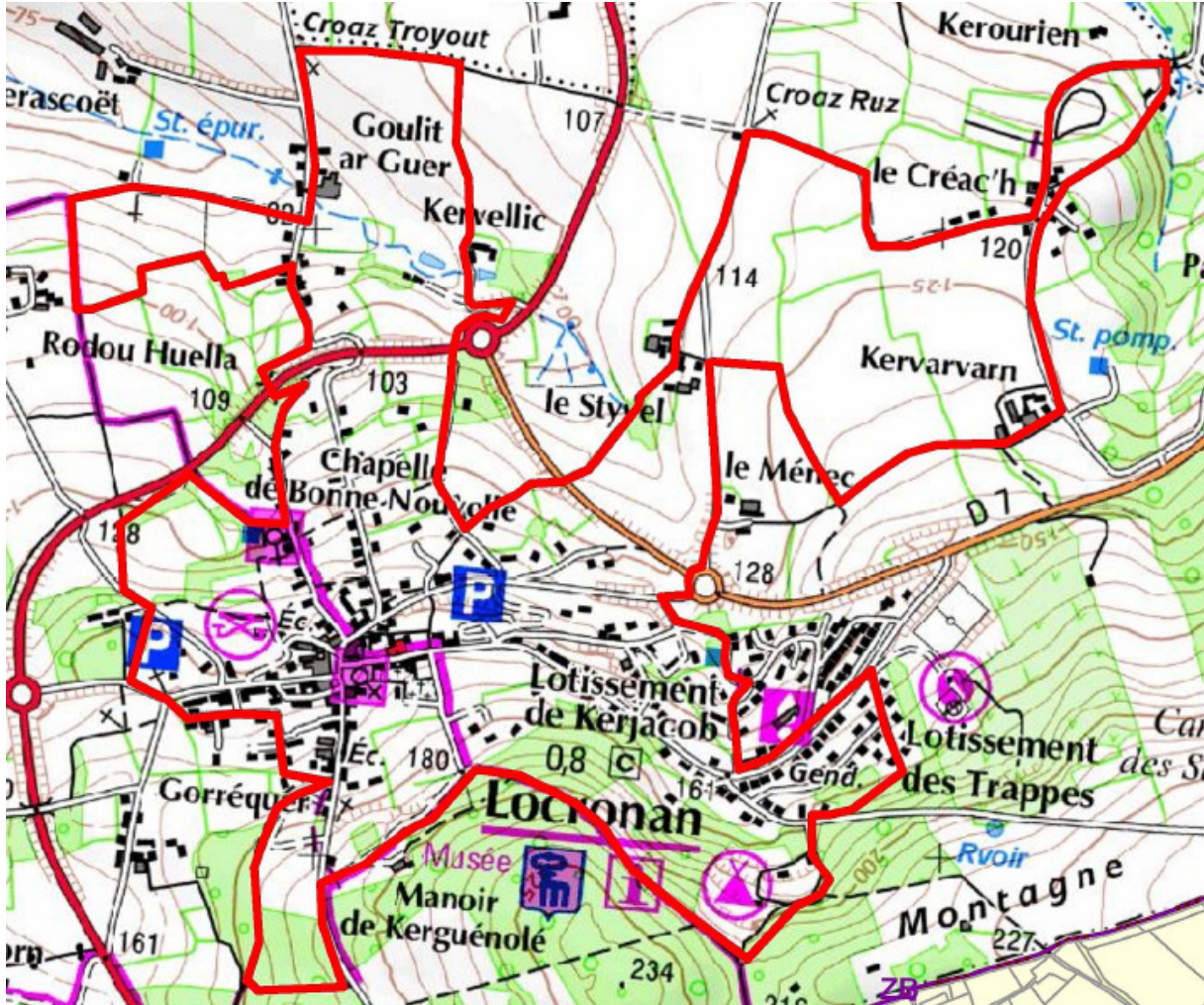
Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du conseil pour le passage de l'itinéraire sur les chemins, voies et parcelles concernées.

Le conseil municipal :

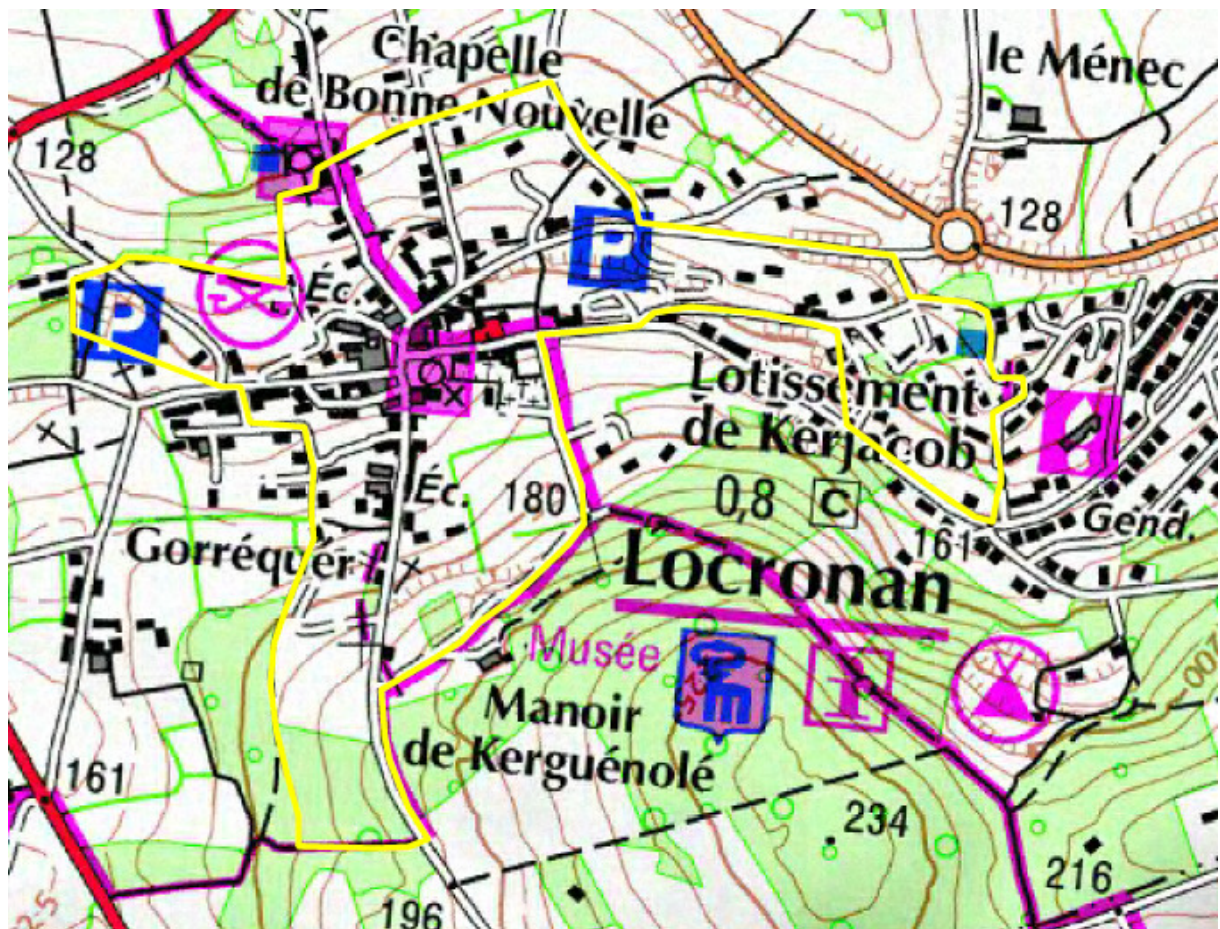
- approuve les tracés des itinéraires tels qu'ils apparaissent dans les plans joints,
- autorise le passage de l'itinéraire sur les propriétés communales et les chemins ruraux concernés par le circuit de randonnée proposée,
- autorise le maire à signer les conventions d'autorisations de passage en domaine privé établies entre propriétaires, la commune et Quimper Communauté,
- autorise Quimper Communauté à communiquer ces conventions et la délibération municipale au Conseil Général en vue d'inscrire le ou les itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

- s'engage à informer préalablement Quimper Communauté et le Conseil Général en cas d'aliénation ou de suppression des chemins ruraux en leur proposant un itinéraire de substitution.
- s'engage à allouer les financements nécessaires pour garantir la pérennité des sentiers et la sécurité des randonneurs, selon les compétences incombant à la commune.

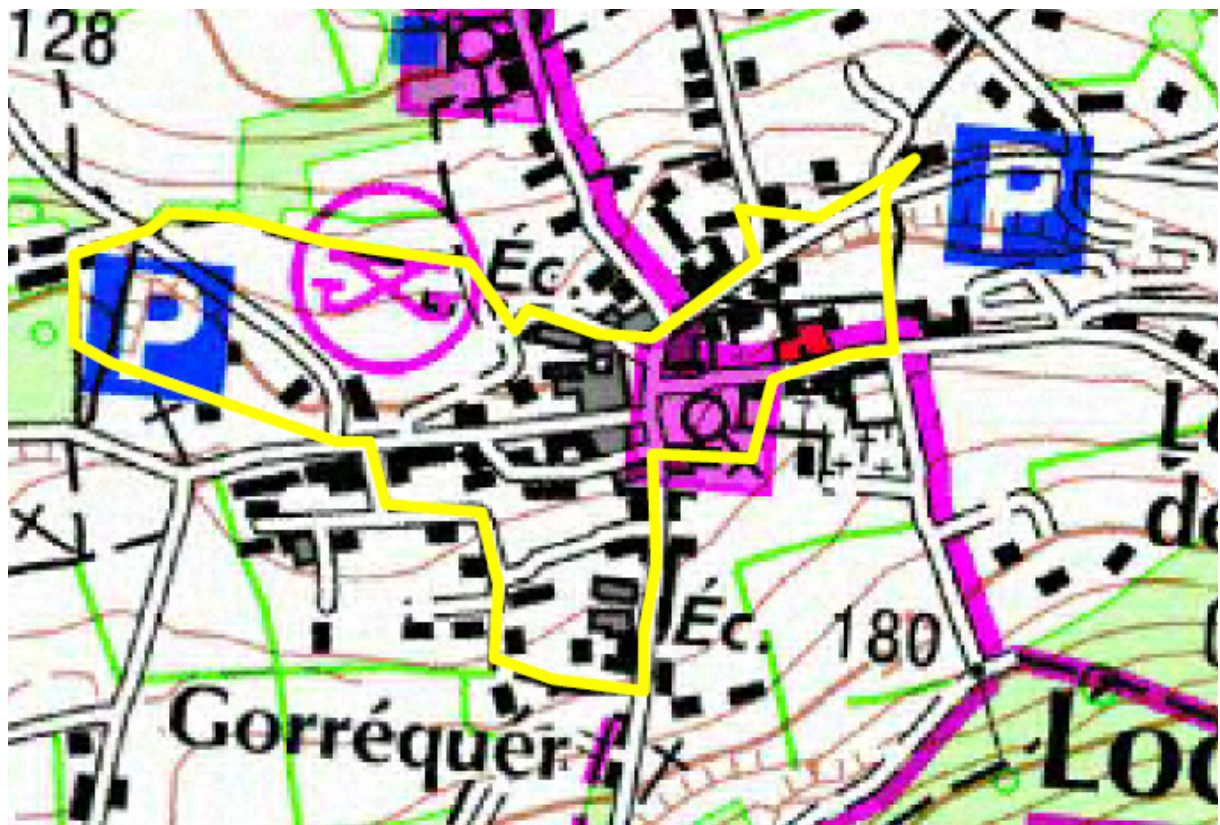
Sur les pas de St Ronan (topo guide FFR «Les environs de Quimper, Fouesnant et Briec ... à pied»)



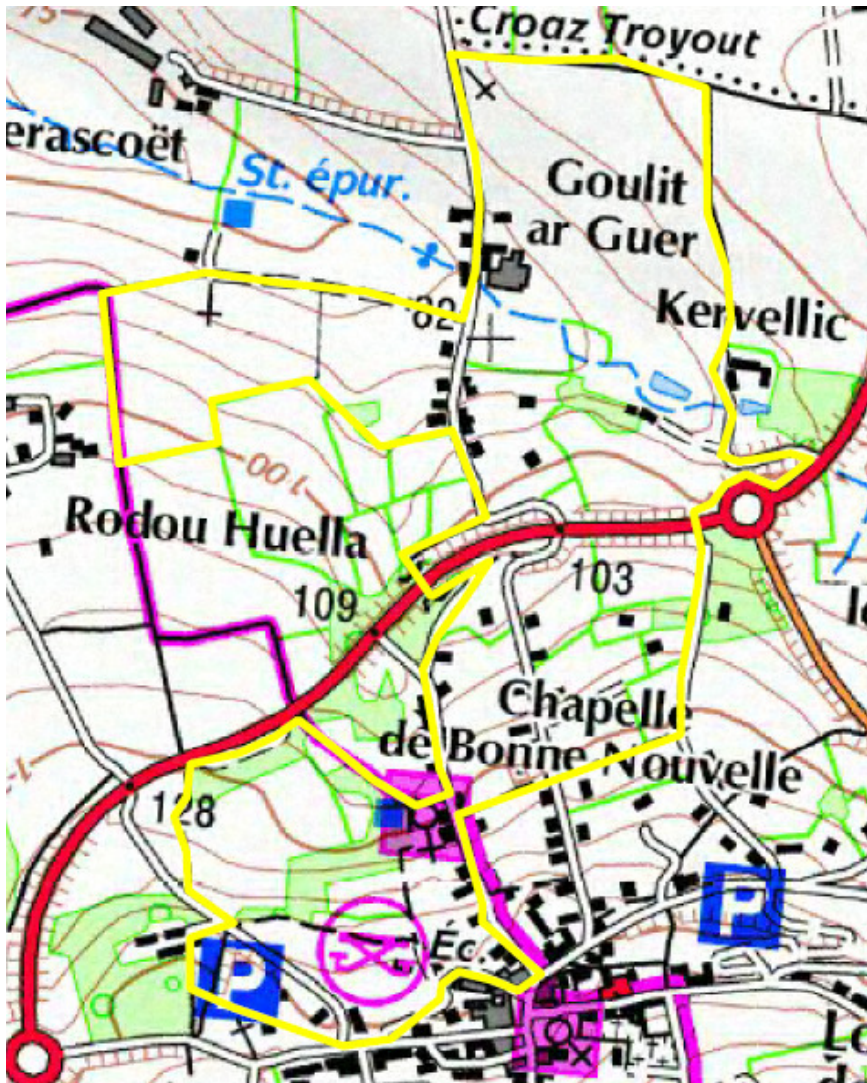
A flanc de Coteaux (topo guide intercommunal)



Autour du bourg ... en famille (topo guide intercommunal)



Le bas de Locronan (topo guide intercommunal)



Accord du conseil (10 pour et 2 contre)

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Itinéraires de randonnées	10	2	0

11 - QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe les conseil municipal des études et travaux de Quimper Communauté :

- Etude sur la facturation incitative des ordures ménagères
- Mutualisation du volet informatique d'ici l'horizon 2015
- IALYS : étude toujours en cours
- Travaux du parc d'expositions et du Chapeau Rouge en cours

Ainsi que sur les heures d'ouverture de la Poste. Il fait savoir au conseil municipal qu'un nouveau courrier va partir à destination du directeur de la Poste suite à leur demande de mutualisation des services (Agence postale). La mairie va une nouvelle fois demander l'ouverture du samedi matin.